

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

"Qu'attendez-vous pour vous syndiquer et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non-syndiqués, les bénéfices de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? Ouvriers non syndiqués, vous devenez les parasites du dévouement de vos camarades».

Cette citation de Jean Jaurès conserve aujourd'hui tout son sens. Le système social dont nous bénéficions aujourd'hui est issu des luttes des salariés aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Certains y ont laissé leur vie, ne l'oublions jamais.

En ce début de 21^{ème} siècle, la remise en cause progressive de ces acquis (sécurité sociale, assurance chômage, code du travail, conventions collectives) menace gravement notre avenir et celui de nos enfants et petits-enfants.

En effet, pourquoi les dirigeants des banques et des sociétés financières se montreraient-ils plus magnanimes que leurs prédécesseurs ? Leur but demeure l'enrichissement de certains actionnaires ou sociétaires au détriment du pouvoir d'achat de leurs salariés. Pourquoi s'opposeraient-ils au démantèlement progressif de la sécurité sociale de 1945 alors que les cotisations leur coûtent cher ? N'est-ce pas précisément à leurs salariés de faire acte de protestation voire d'opposition ?

FO refuse que le monde bancaire ne connaisse que **fusions, restructurations, filialisations, externalisations** et les **plans sociaux** qui les accompagnent quand ce n'est pas le **licenciement** des salariés un par un sous des prétextes douteux. L'argument de la préservation de la compétitivité et de la rentabilité ne justifie en rien le sacrifice de nos emplois, **FO** l'a démontré à chaque fois avec l'aide d'experts.

FO refuse que les multinationales bancaires contribuent à déshumaniser l'organisation du travail, les salariés n'étant plus que des numéros dont on peut disposer au gré des besoins économiques sans la moindre considération humaine.

FO s'oppose à certains employeurs qui contournent délibérément les conventions collectives et le code du travail.

FO lutte car partout, **le surmenage et le stress** qui résultent de cette stratégie managériale pénalisent la santé et la réactivité du personnel. Le statut cadre est souvent accordé à seule fin de mettre le salarié au forfait. Les objectifs commerciaux sont souvent impossibles à atteindre. Quant aux administratifs, ils sont promenés au fil des restructurations et externalisations, contraints parfois de démissionner faute de pouvoir suivre. Le **harcèlement moral** devient une pratique de gestion des ressources humaines courante pour pousser les salariés devenus indésirables à la démission.

FO lutte car dans les agences, l'**incivilité** de la part de la clientèle et les **agressions** menacent gravement la santé physique et mentale des salariés.

FO déplore que la **pensée unique ultralibérale** véhiculée par certaines institutions, les multinationales bancaires et de plus en plus souvent par les media soit efficacement relayée dans les entreprises par les jeunes sortant des grandes écoles. L'**individualisme** est érigé en valeur au détriment de la notion de collectivité. Etre le meilleur va à l'encontre de la notion d'équipe. L'idée selon laquelle **la solidarité** coûterait trop cher progresse contre toute logique.

Non, les salariés du crédit ne sont pas des privilégiés comme le veut l'image d'Épinal, oui ils ont besoin d'être informés et défendus. **Se syndiquer est devenu indispensable**

POURQUOI SE SYNDIQUER A FO

Notre organisation est libre et indépendante de toutes opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Une des priorités de Jean- Claude Mailly, notre nouveau secrétaire général, est de développer la

syndicalisation à **FO** dans le secteur du crédit dont les salariés sont traditionnellement peu syndiqués. FO défend tous les salariés d'autant plus que si par le passé, l'encadrement n'était composé que de cadres supérieurs en nombre limité, aujourd'hui près de la moitié des effectifs du secteur est cadre et les cadres moyens sont déconsidérés tout autant que les techniciens.

Dans toutes les entreprises, en accord avec nos revendications, nous privilégions la négociation pour garantir au mieux vos intérêts et les défendre si nécessaire. En adhérant, vous renforcez l'influence et les revendications de nos élus au sein du comité d'entreprise, de la délégation du personnel et du CHS-CT.

Nous nous tenons à votre disposition individuelle pour vous écouter et vous conseiller au mieux concernant les problèmes que vous rencontrez dans votre vie professionnelle.

CE QUE FAIT FO

La négociation de branche à l'AFB est devenue très difficile faute d'un réel rapport de force. Des résultats ont cependant été obtenus ces derniers mois.

La **Convention collective nationale des banques a été étendue** à toute entreprise agréée en qualité d'établissement bancaire ce qui permet aux établissements qui n'avaient jusque là qu'un accord d'entreprise d'être désormais protégés par la convention collective.

Un accord sur les retraites a été signé qui permet le départ à soixante ans pour ceux qui ont une carrière complète, assorti d'une prime de départ plus élevée.

La **négociation salariale 2005** s'est terminée par la signature d'un accord portant notamment sur les **minima** conventionnels.

Nous avons demandé l'ouverture de négociations sur les **salaires réels** comme suite aux récentes manifestations et aux annonces du gouvernement. Un mouvement des salariés serait nécessaire pour appuyer cette demande car nos dirigeants prétendent qu'ils maintiennent notre pouvoir d'achat. Selon eux, l'intéressement, la participation et les primes pallient l'augmentation du coût de la vie. Rappelons que seule une augmentation générale et pérenne des salaires soumise à cotisations permettrait d'alimenter les régimes sociaux en difficulté.

Nous avons signé un accord sur les **retraites professionnelles**. La pension globale bancaire augmente ainsi de 1 %. Ajoutons à cela la revalorisation de 2 % des complémentaires Arcoo et Agirc, toujours à l'initiative de **FO**.

Nous avons signé un accord sur la **formation tout au long de la vie**. Il complète la loi de mai 2004 en l'adaptant spécifiquement à notre profession. Cet accord est normatif, il s'applique dans tous les établissements et ne peut être qu'amélioré en interne.

Partout, les élus **FO** aux délégations du personnel, aux comités d'entreprise et au CHS-CT défendent vos intérêts au sein de votre entreprise.

QUE FAIRE AVEC FO

Adhérer permet de renforcer les moyens de l'organisation qui ne vit que de ces sommes pour préserver son indépendance. Outre l'équipement de nos locaux, il nous faut en effet aider nos délégués à se former, se faire entendre et défendre les intérêts des adhérents parfois jusqu'en justice. Le coût de la carte est déductible à 66 % de l'IRPP. Rappelons que 95 % de nos dirigeants sont syndiqués à une organisation patronale (Medef, CGPME...).

Voter pour **FO** aux élections professionnelles qui ont lieu tous les deux ans. Dans les petites et moyennes structures vous connaissez personnellement vos délégués. Dans les établissements importants, l'image véhiculée par les centrales syndicales et les propos tenus par leurs secrétaires dans les médias sont plus déterminants dans le choix du bulletin de vote. Le contact individuel avec chacun d'entre vous devient matériellement impossible puisque le code du travail limite à cinq le nombre de délégués quelle que soit la taille de l'établissement. Les délégués **FO** partagent tous cependant les mêmes idées sur ce qui doit être défendu et la manière de le faire. Ils se tiennent à votre disposition à la permanence syndicale.

Faire grève et manifester avec nous quand cela est nécessaire. Ces moyens légaux de faire valoir nos droits n'ont de résultats qu'en fonction du nombre de salariés impliqués. Isolés, vos délégués fonction du nombre de salariés impliqués. Isolés, vos délégués n'obtiendront rien.

En France, se syndiquer librement est un **acte de solidarité**. L'engagement syndical n'est pas un **commerce**, prendre sa carte c'est prendre son avenir en main.

Vos délégués syndicaux sont les représentants des **adhérents à une organisation** partageant les mêmes **convictions**. Plus un délégué syndical a d'adhérents dans sa section, plus sa parole a de poids auprès de la direction et plus l'organisation s'en trouve renforcée dans notre intérêt commun.

Les combats à mener au 21^{ème} siècle que font que commencer et s'annoncent des plus âpres.

L'UNION FAIT FO AGIR ENSEMBLE POUR DEFENDRE NOS DROITS

BULLETIN D'ADHESION

Nom **Prénom**

Adresse personnelle

☎ domicile ☎ portable.....

Nom de votre entreprise :..... Technicien / Cadre (rayer la mention inutile)

Adresse professionnelle

☎ lieu de travail :..... Adresse e-mail :

Courrier syndical à adresser : au domicile ou sur le lieu de travail

Date et signature :